



# Assemblée générale

Distr. limitée  
29 juin 2016  
Français  
Original : anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Trente-deuxième session

Point 3 de l'ordre du jour

### Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Chine, Fédération de Russie : amendement au projet de résolution A/HRC/32/L.29

## 32/... Champ d'action de la société civile

### 1. Onzième alinéa du préambule

L'alinéa *devrait se lire* comme suit :

*Conscient* du fait que les dispositions juridiques et administratives nationales et leur application devraient favoriser, promouvoir et protéger une société civile indépendante, ouverte, transparente, responsable, diversifiée et pluraliste et, à cet égard, rejetant fermement tout acte d'intimidation, menace, agression et toutes représailles contre des acteurs de la société civile, et soulignant que les États devraient enquêter sur ces actes présumés, veiller à la reddition de comptes et fournir des recours utiles, ainsi que prendre des mesures pour empêcher que de tels actes d'intimidation, menaces, agressions et représailles ne se poursuivent,

### 2. Quatorzième alinéa du préambule

L'alinéa *devrait se lire* comme suit :

*Réaffirmant* qu'une importance particulière devrait être accordée aux mesures visant à contribuer au renforcement d'une société civile pluraliste, ouverte, transparente et responsable, notamment par le renforcement de l'état de droit, du développement social et économique, de la promotion du droit à la liberté d'expression en ligne et hors ligne, y compris l'expression artistique et la créativité, de l'accès à l'information, du droit de réunion pacifique et de la liberté d'association, y compris la capacité de solliciter, recevoir et utiliser des ressources dans le respect de la légalité et la transparence, ainsi que de l'administration de la justice, et à la participation réelle et effective des populations dans les processus de prise de décisions,



**3. Paragraphe 1**

Le paragraphe *devrait se lire* comme suit :

1. *Souligne* que créer et maintenir un environnement sûr et favorable dans lequel la société civile peut agir d'une manière ouverte, transparente et responsable, sans entrave et en toute sécurité, aide les États à s'acquitter de leurs obligations et engagements internationaux actuels en matière de droits de l'homme, dont le non-respect porte sévèrement atteinte à l'égalité, la reddition de comptes et l'état de droit, et a des conséquences aux niveaux national, régional et international ;

**4. Paragraphe 4**

Le paragraphe *devrait se lire* comme suit :

4. *Prie instamment* les États de créer et de maintenir, en droit et dans la pratique, un environnement sûr et favorable dans lequel la société civile peut agir sans entrave et en toute sécurité, d'une manière ouverte, transparente et responsable, conformément à leurs mandats initiaux ;

**5. Paragraphe 7**

Le paragraphe *devrait se lire* comme suit :

7. *Prie instamment* les États de garantir l'accès à la justice, de veiller à la reddition de comptes et de mettre un terme à l'impunité dans les cas de violations des droits de l'homme et d'abus contre les acteurs de la société civile, y compris en mettant en place et, au besoin, en révisant et modifiant, les lois, politiques, institutions et mécanismes pertinents pour créer et maintenir un environnement sûr et favorable dans lequel la société civile peut agir d'une manière ouverte, transparente et responsable, sans entrave, en toute sécurité et sans crainte de représailles ;

---